

# Manuel de financement

## Mécanisme de financement par des tiers Youth Voices

AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective

### Table des matières

1. Introduction	1
2. Mécanisme de financement par des tiers Youth Voices	1
3. Sur quoi ma proposition de subvention doit-elle porter ?	3
4. Demande de subventions	4
5. Gestion générale des subventions	10
6. Accord de subvention et directives de décaissement	11
7. Détails sur les critères d'évaluation	11
8. Déclaration d'intégrité	12



## 1. Introduction

**AU-EU Youth Voices Lab - Power of the Collective (AU-EU YVL - PoC) est un programme de quatre ans cofinancé par l'Union européenne visant à créer, en Afrique et en Europe, une société inclusive qui répond davantage aux besoins des jeunes. Cet objectif est atteint par :**

- le renforcement des compétences des jeunes afin qu'ils puissent défendre leurs préoccupations aux niveaux local, régional et continental ;
- la mobilisation des institutions et des décideurs afin d'intégrer les préoccupations et les voix des jeunes dans les processus de gouvernance.

Ce programme est mis en œuvre par Oxfam, Restless Development, Search for Common Ground, Youthmakers Hub et ComDev Africa.

## 2. Mécanisme de financement par des tiers Youth Voices (YV-TPFM)

Le 8 juin 2026, AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective lancera le deuxième appel à propositions, invitant les organisations et groupes dirigés par des jeunes à demander de petites subventions. Les subventions soutiendront la mise en œuvre d'initiatives par des organisations et groupes dirigés par des jeunes dans les 15 pays d'intervention suivants : Cameroun, Burundi, Soudan du Sud, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Tunisie, Zimbabwe, Zambie, Ghana, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Burkina Faso et Belgique. Les initiatives de jeunes dans les pays mentionnés peuvent demander un financement pour mettre en œuvre leurs idées et solutions liées aux défis mondiaux.

Le présent manuel de financement décrit l'objectif du Mécanisme de financement par des tiers Youth Voices (YV-TPFM), les montants des subventions, les critères d'éligibilité, les critères de sélection ainsi que les processus de candidature et d'attribution.

### 2.1 Pourquoi le Mécanisme de financement par des tiers Youth Voices

Les jeunes représentent plus de 60 % de la population africaine et font face à de nombreux défis qui limitent leur capacité à réaliser leurs rêves et leurs aspirations. Beaucoup, par exemple, ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation ; d'autres ne peuvent pas exprimer leurs besoins ; et d'autres encore sont confrontés aux conflits, à l'instabilité politique et à des soins de santé insuffisants.

Le programme AU-EU Youth Voices Lab - Power of the Collective (AU-EU YVL - PoC) reconnaît que les jeunes doivent être des partenaires à part entière dans la définition des actions visant à réaliser les aspirations mondiales en matière de développement durable, d'égalité et de paix. Ils doivent également être des partenaires à part entière pour réaliser la vision régionale d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, portée par ses citoyens et représentant une force internationale dynamique.

Sur cette base, le programme a lancé le Mécanisme de financement par des tiers Youth Voices (YV-TPFM) afin de soutenir la mise en œuvre de leurs idées et

solutions liées aux défis mondiaux, ainsi que l'apprentissage, le partage et la collaboration entre les jeunes d'Afrique et d'Europe. Le fonds aide également les jeunes, en particulier ceux vivant dans des communautés difficiles à atteindre, à faire parvenir leurs voix et leurs solutions aux responsables politiques et aux décideurs à différents niveaux, y compris auprès de l'Union européenne et de l'Union africaine.

## 2.2 Montants des subventions

Les subventions varieront de 1 000 € à 10 000 € par collectif ou initiative dirigée par des jeunes. Il y aura trois catégories : 10 petites subventions (1 000 €), 10 subventions moyennes (5 000 €) et 10 grandes subventions (10 000 €).

Les subventions seront attribuées ou mises à disposition deux fois au cours de la période de mise en œuvre du programme. Au cours de la première et de la troisième année, les fonds seront accordés à 15 (quinze) organisations ou groupes dirigés par des jeunes ; au cours de la troisième année, 15 autres organisations ou groupes dirigés par des jeunes bénéficieront des subventions. Au total, 30 petites subventions seront mises à disposition.

### Durée des subventions

Chaque subvention aura une durée maximale de 6 à 12 mois.

## 2.3 Qui gère les subventions ?

**Restless Development Uganda gèrera les subventions. Restless Development est une entité légalement enregistrée auprès du NGO Board en Ouganda sous le permis numéro 09855. Restless Development est une organisation à but non lucratif qui soutient le pouvoir collectif des jeunes leaders afin de créer un monde meilleur. Elle accueille également un collectif de jeunes en croissance, composé de 185 organisations dirigées par des jeunes dans plusieurs pays. Restless Development s'engage à créer une agence qui ouvre la voie au changement porté par les jeunes grâce au transfert de pouvoir. Les programmes de Restless Development se concentrent sur quatre domaines d'impact, à savoir l'éducation et les moyens de subsistance, le genre et les droits sexuels, les voix et la démocratie, ainsi que la justice climatique.**

Étant donné qu'il s'agit de fonds de transfert de pouvoir, coconçus par des jeunes pour des jeunes, le Youth Advisory Board (YAB) détient le pouvoir décisionnel dans le processus de sélection.

Les subventions seront gérées conformément aux principes du financement du pouvoir des jeunes, notamment :

- Mettre les jeunes aux commandes : un comité composé de membres du Youth Advisory Board examinera et approuvera les demandes de subvention. Cela garantira que le pouvoir décisionnel est entre les mains des jeunes et reflète leurs priorités ;
- Rendre le processus de candidature simple et accessible : les appels à

propositions, les formulaires de candidature, les formulaires d'évaluation et une stratégie de mobilisation seront proposés par les membres du Youth Advisory Board afin de veiller à ce que les perspectives des jeunes soient intégrées dans le processus de candidature. Par exemple, un formulaire de candidature en ligne sera élaboré en trois langues différentes (anglais, français et arabe), et des réunions d'information et de sensibilisation seront organisées, ainsi que des webinaires expliquant le processus de candidature.

- Financer les groupes et individus traditionnellement marginalisés et exclus : la priorité sera accordée au financement des candidatures provenant de groupes sous-représentés (par exemple, les jeunes ruraux, les communautés minoritaires ou les jeunes en situation de handicap). Il convient d'aller activement vers ces communautés grâce à des partenariats avec des organisations de base.
- Investir dans les jeunes au-delà du financement : les bénéficiaires identifieront leurs besoins en renforcement des capacités ainsi que les programmes de mentorat qui y seront adaptés. Ils seront également mis en relation avec des opportunités existantes de renforcement des capacités et de partage des connaissances, y compris l'accès à la plateforme AU-EU Youth Voices Lab App.

### **3. Sur quoi ma proposition de subvention doit-elle porter ?**

Votre proposition doit comporter des activités ou interventions relevant des catégories ci-dessous.

- a. Campagnes de sensibilisation contestant les actes discriminatoires et promouvant l'inclusion aux niveaux local, national, sous-régional et continental.
  - i. Par exemple, des jeunes peuvent organiser des campagnes pour sensibiliser aux pratiques discriminatoires spécifiques dans leurs communautés en utilisant les réseaux sociaux, l'art et les événements publics pour diffuser leur message.
- b. Initiatives dirigées par des jeunes démontrant comment les voix et les priorités des jeunes difficiles à atteindre peuvent être intégrées dans le plaidoyer national, sous-régional, continental et intercontinental. Exemples :
  - i. Hackathons, qui sont des événements où les jeunes se réunissent pour collaborer à l'identification de solutions.
  - ii. Recherches d'investigation aboutissant à une participation accrue des jeunes aux processus décisionnels, aux revues de politiques et à leur formulation.
  - iii. Élaboration de notes de politique et organisation d'événements de dialogue avec les décideurs.
- c. Initiatives de plaidoyer ciblant les détenteurs de pouvoir aux niveaux national, régional et continental, avec des demandes précises telles qu'un changement de politique

ou de programmation.

Par exemple, le renforcement de coalitions ou de mouvements sociaux porte sur des initiatives alignées sur les plans nationaux pour la jeunesse et l'Agenda 2063 de l'UA.

- d. Initiatives qui renforcent le plaidoyer de la société civile des jeunes aux niveaux national, sous-régional, continental et intercontinental.
- e. Initiatives dirigées par des jeunes visant à accroître la collaboration entre les jeunes Africains de la diaspora et les groupes de jeunes en Afrique.

### 3.1 Priorités de financement supplémentaires

#### a. Groupes cibles

Veillez noter que la priorité sera accordée aux propositions ciblant des groupes de jeunes représentant des communautés difficiles à atteindre, des jeunes femmes et d'autres populations marginalisées confrontées à des obstacles à la participation dans les sphères sociale, économique et politique. La priorité sera donnée, entre autres, aux jeunes en situation de handicap, aux jeunes sans éducation formelle, aux jeunes issus de communautés autochtones, aux jeunes femmes, aux migrants, aux réfugiés, aux jeunes ruraux et aux jeunes vivant avec le VIH. Dans votre proposition, nous souhaitons en savoir plus sur la manière dont vous garantissez l'inclusion et impliquez activement divers groupes de jeunes dans votre travail.

#### b. Diversité

Au moins 50 % de votre groupe cible doit être composé de jeunes femmes ou de personnes appartenant à des minorités, dont au moins 10 % de jeunes en situation de handicap ou d'initiatives dirigées par des jeunes en situation de handicap.

#### c. Durabilité

Votre proposition doit expliquer comment votre initiative ou vos principales activités continueront d'exister après la fin de la période de subvention. Plus précisément, expliquez comment vous envisagez la poursuite des activités ou comment les résultats de vos efforts contribueront à un changement durable au-delà de la conclusion du projet.

## 4. Demande de subventions

### 4.1 Qui peut demander les subventions ?

Les subventions sont soumises aux critères d'éligibilité suivants :

- a. Votre organisation ou groupe doit être dirigé par des jeunes, avec des décideurs âgés de 15 à 35 ans. Le fondateur devait avoir moins de 35 ans au moment de la création de l'organisation ou du groupe de jeunes, et au moins 70 % du personnel ou des bénévoles doivent être des jeunes de moins de 35 ans, avec un accent sur les jeunes sous-représentés ou marginalisés.

- b. Vous devez être une organisation ou un groupe dirigé par des jeunes et enregistré, une ONG, une association, un syndicat, un collectif ou un réseau/alliance de ces entités.
- c. Votre organisation ou groupe doit être basé dans l'un des 15 pays suivants : Cameroun, Burundi, Soudan du Sud, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Tunisie, Zimbabwe, Zambie, Ghana, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Burkina Faso et Belgique.
- d. Vous devez avoir une expérience avérée du travail avec des groupes marginalisés ou des communautés mal desservies.
- e. L'activité proposée doit avoir lieu dans un ou plusieurs des 15 pays mentionnés ci-dessus.

## 4.2 Étapes pour demander les subventions

ÉTAPE	ACTIVITÉ	EXPLICATION
<b>PROCESSUS DE DEMANDE DE SUBVENTION</b>		
Étape 01	Répondre à l'appel à propositions (CFP)	<p>Un CFP est publié chaque année ; une organisation ou un groupe de jeunes dispose de jusqu'à quatre semaines pour répondre et soumettre sa candidature.</p> <p>Les candidatures seront soumises au moyen d'un lien fourni ou à un point de collecte convenu dans les pays spécifiés dans le CFP.</p> <p>Pendant la phase du CFP, les candidats sont encouragés à rejoindre la communauté en ligne du AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective ; tous les liens pertinents sont disponibles ici : <a href="https://bit.ly/m/aeuoyouthvoiceslab">bit.ly/m/aeuoyouthvoiceslab</a>.</p>
Étape 02	Événements en ligne et autres appuis aux bénéficiaires	<p>Afin d'apporter un appui supplémentaire aux candidats, une session en ligne sera programmée avant le lancement du CFP et avant la date limite de candidature afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des éclaircissements et des exemples des types d'initiatives éligibles à la candidature.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer les exigences minimales d'éligibilité et le processus d'évaluation des candidatures.</li> <li>• Répondre aux questions restantes des bénéficiaires potentiels.</li> <li>•</li> </ul> <p><b>La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 29 juin 2026, à 23h59 (EAT).</b></p> <p>En outre, des réunions d'information et de sensibilisation en présentiel seront organisées dans certains pays avec des organisations faïtières.</p>
<b>SÉLECTION DES SUBVENTIONS</b>		

Étape 03	Présélection et évaluation des candidatures	<p>Toutes les demandes de subvention doivent être soumises en anglais, en français ou en arabe et doivent répondre au CFP spécifique auquel vous postulez. Veuillez noter que vous ne pouvez postuler qu'à un seul CFP à la fois et ne soumettre qu'une seule candidature. Seule la première candidature sera prise en compte si plusieurs candidatures sont soumises à un ou plusieurs CFP.</p> <p>Une fois toutes les candidatures reçues, le Youth Advisory Board du AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective, en collaboration avec l'équipe de Restless Development, mènera un processus de sélection comprenant les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier l'éligibilité de chaque candidature.</li> <li>• Évaluer chaque candidature sur la base de la proposition narrative et financière soumise, conformément aux critères de sélection établis.</li> <li>• Les propositions ayant obtenu les meilleurs scores seront notifiées, puis nous engagerons un processus de diligence raisonnable et d'évaluation organisationnelle, qui durera environ cinq semaines.</li> </ul>
<b>ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS</b>		
Étape 04	Offre d'attribution de subvention et accords	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus d'attribution de la subvention commencera une fois la diligence raisonnable et l'évaluation organisationnelle achevées avec succès. Les candidats retenus recevront une notification officielle d'attribution de subvention, après quoi un accord de subvention sera signé. L'objectif est de notifier les organisations d'ici début octobre 2026.</li> <li>• Après la signature de l'accord de subvention, le premier transfert financier sera effectué, et une réunion de lancement sera organisée avec les bénéficiaires sélectionnés en novembre 2026 afin de discuter de leur proposition et de présenter les prochaines étapes.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le transfert financier sera effectué en un seul versement pour les petites subventions inférieures à 5 000 € et en deux tranches pour les grandes subventions de 10 000 €. Veuillez noter que les modalités de paiement peuvent changer en fonction des rapports de diligence raisonnable.</li> </ul> <p>Le calendrier des transferts sera aligné sur la planification proposée et les jalons décrits dans la proposition de subvention.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les candidats non retenus seront informés et encouragés à s’impliquer dans le programme plus large, en particulier dans la communauté en ligne du AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective. Ils auront également la possibilité de demander un bref retour sur leur candidature à l’issue du processus d’évaluation.</li> </ul>
--	--	--

### 4.3 Pour soumettre votre candidature, utilisez le site officiel AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective.

Les candidatures doivent être soumises via la section officielle des subventions du AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective.

- **Consultez toutes les informations sur la subvention ici :**  
<https://bio.aueuyouthvoiceslab.eu/grants>
- **Complétez et soumettez le formulaire de candidature ici :**  
<https://bio.aueuyouthvoiceslab.eu/grantsapplication2026>

### 4.4 Objet des questions narratives de candidature

Le formulaire de candidature vous guidera tout au long du processus, avec des questions et instructions spécifiques.

La candidature comprend les sections suivantes, qui doivent toutes être complétées. Veuillez suivre attentivement les instructions, car votre candidature sera évaluée sur la base de vos réponses. Il est important de respecter la longueur suggérée et les limites de pages :

- a. Informations et coordonnées de l’organisation/du groupe de jeunes
- b. Informations supplémentaires sur l’organisation/le groupe de jeunes
- c. Pertinence et justification du projet
- d. Livrables et activités du projet
- e. Capacité
- f. Suivi et évaluation
- g. Gestion des risques

- h. Durabilité du projet
- i. Budget du projet
- j. Questions supplémentaires (facultatif)

N.B. : un modèle standardisé téléchargeable pour le budget du projet sera fourni.

#### **4.5 Exigences minimales relatives au budget**

- a. Vous utiliserez le modèle de budget inclus dans le formulaire de candidature.
- b. Chaque poste budgétaire doit être clairement décrit, et toutes les colonnes de chaque ligne budgétaire doivent être remplies. Cela inclut la précision du coût par catégorie, du nombre d'unités et de la valeur unitaire de chaque élément, conformément aux instructions fournies. Le budget doit refléter les coûts de l'ensemble du projet.
- c. Le budget doit être présenté en euros, et tous les coûts ainsi que les valeurs unitaires doivent être arrondis à l'euro le plus proche.
- d. Pour les coûts de ressources humaines, indiquez le pourcentage de temps pour chaque poste et précisez si le rôle est à temps plein (ETP) ou à temps partiel.
- e. Les coûts budgétaires doivent respecter les principes de caractère raisonnable, admissible et imputable :
- f. Raisonnable : les coûts doivent être justes et conformes aux prix du marché, ni excessivement élevés ni trop bas.
- g. Admissible : seuls les coûts jugés acceptables doivent être inclus.
- h. Imputable : les coûts doivent être directement rattachables au budget approuvé présenté dans la proposition.
- i. Tous les coûts engagés pendant la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables dans les dossiers du bénéficiaire et nécessaires à la bonne réalisation du programme.

#### **4.6 Informations supplémentaires ;**

- j. Règles relatives aux coûts du personnel – Les consultants ne doivent pas être traités comme des coûts de personnel. Les coûts de personnel doivent être justifiés par des contrats de travail signés et calculés sur la base du temps réellement consacré au projet (par exemple, taux mensuel × % du temps consacré au projet/ETP). Les pièces justificatives pendant la période de rapportage (et non au stade de la candidature) doivent inclure les registres de paie, les reçus de paiement et les feuilles de temps, le cas échéant. Les coûts de personnel doivent refléter le temps réellement travaillé sur le projet et non des allocations forfaitaires fixes.
- k. Règles relatives au taux de change – Le taux de change applicable doit être le taux mensuel InforEuro de l'UE et doit être appliqué de manière cohérente tout au long de la budgétisation, de la mise en œuvre et du rapportage financier.  
Lien vers les taux InforEuro, le taux de change de la monnaie euro
- l. Règles d'allocation des coûts partagés (RH et coûts opérationnels) – Lorsque les coûts sont partagés entre plusieurs projets ou sources de financement, la méthodologie d'allocation doit être équitable, raisonnable, appliquée de

manière cohérente et suffisamment documentée.

Veillez noter que, pour chacune de ces exigences, des explications supplémentaires seront fournies lors des webinaires d'information qui seront annoncés avant la publication de l'appel à propositions et pendant la période de soumission. En outre, la section questions-réponses apportera également des clarifications supplémentaires.

#### 4.7 Qu'est-ce qui fait une candidature réussie ?

- a. Les candidatures soumises dans les délais.
- b. Les candidatures correctement remplies et complètes, conformément au modèle de candidature.
- c. Les candidatures qui remplissent les critères d'éligibilité indiqués à la section 4 ci-dessus.

#### 4.8 Quels sont les facteurs d'échec ?

- a. La candidature ne satisfait pas aux critères – voir les critères d'éligibilité.
- b. Candidature ne respectant pas le format requis ou questions clés laissées sans réponse.
- c. Coûts déraisonnables (voir les directives financières).
- d. De manière générale, l'achat de véhicules motorisés, de terrains ou de bâtiments.
- e. Présentation insuffisante ou candidature incomplète.

### 5. Gestion générale des subventions

Toutes les subventions accordées dans le cadre du AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective sont axées sur le développement des capacités et visent à mettre en relation les jeunes à travers l'Afrique et l'Europe. Participer à ces subventions va bien au-delà du simple soutien financier !

**Restless Development gèrera et coordonnera les subventions. En tant que bénéficiaire, vous serez mis en relation avec le/la Responsable du programme, votre principal point de contact tout au long du processus de subvention.**

Vous pouvez vous attendre à une communication régulière de la part de Restless Development par e-mail et appels en ligne. Ensemble, nous explorerons comment le coaching et le mentorat peuvent renforcer votre travail, votre apprentissage et vos besoins en développement des capacités. Votre principal point de contact sera également disponible pour répondre à toute question pratique liée à la mise en œuvre de la subvention, aux dépenses, et plus encore.

Les subventions sont conçues pour favoriser les liens entre jeunes de différents pays. Nous faciliterons chaque mois des échanges d'apprentissage interactifs au sein de votre cohorte de bénéficiaires et au-delà. De plus, l'AU-EU Youth Voices Lab App vous permettra d'accéder à des opportunités d'apprentissage créatives et d'échanger avec d'autres bénéficiaires dans l'ensemble du programme AU-EU Youth Voices Lab - Power of the Collective.

Le AU-EU Youth Voices Lab - Power of the Collective organise également des événements d'apprentissage en présentiel et virtuels. En tant que bénéficiaire, vous serez invité et encouragé à participer à ces événements afin de partager vos connaissances et expériences avec vos pairs d'Afrique et d'Europe.

## 6. Accord de subvention et directives de décaissement

L'Accord de subvention est un document contraignant précisant la durée du projet et le montant de la subvention attribuée sur la base de la candidature, du plan de travail et du budget approuvés. Il détaille également les obligations du bénéficiaire au titre de la subvention, notamment les exigences de rapportage, le respect des politiques relatives à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels (SEAH), les déclarations de conflits d'intérêts, ainsi que d'autres modalités et conditions.

### Vérification des coûts :

Toutes les dépenses engagées pendant la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables dans les dossiers du bénéficiaire et manifestement nécessaires à l'exécution du programme.

### Décaissements des subventions

Pour les subventions allant de 5 000 € à 10 000 €, les décaissements seront effectués en deux tranches :

#### 1. Premier décaissement

Le décaissement initial sera effectué après la réalisation des conditions/jalons suivants :

- Signature complète de l'Accord de subvention et de toutes les annexes.
- Approbation et validation du budget et du plan de travail.
- Soumission d'un formulaire d'informations bancaires dûment rempli.
- Soumission d'une fiche d'informations du bénéficiaire dûment remplie.

#### 2. Deuxième décaissement

Le deuxième et dernier décaissement sera traité après la réalisation des jalons suivants :

- Soumission d'un reçu attestant que vous avez reçu les fonds et du relevé bancaire correspondant au premier décaissement.
- Soumission et évaluation du rapport narratif trimestriel.
- Soumission et évaluation du rapport d'écart.
- Progrès démontrés vers l'atteinte des objectifs de l'initiative dirigée par des jeunes.
- Soumission d'une demande formelle pour le deuxième et dernier décaissement.
- Après utilisation de 75 % des fonds reçus.

Ces directives garantissent la redevabilité, la transparence et l'alignement avec les objectifs de la subvention.

## 7. Détails sur les critères d'évaluation

Les subventions du Mécanisme de financement par des tiers Youth Voices sont des

opportunités de financement compétitives, fondées sur des candidatures, conçues pour soutenir un large éventail d'organisations/groupes dirigés par des jeunes. Pour recevoir un financement, les organisations doivent soumettre une candidature qui fera l'objet d'un examen dans le cadre d'un processus d'évaluation ouvert et transparent.

## **Processus de sélection**

### **1. Examen des candidatures**

Restless Development dirigera l'examen initial des candidatures au regard des critères d'éligibilité. Ce processus devrait durer une semaine, bien qu'il puisse être prolongé en fonction du volume de candidatures reçues.

### **2. Présélection**

Les candidats éligibles seront regroupés par pays afin d'assurer une représentation équitable dans les 15 pays d'intervention.

### **3. Évaluation des candidatures**

Les candidats présélectionnés feront l'objet d'une évaluation par le YAB et les partenaires du consortium. Un outil d'évaluation prédéfini sera utilisé pour évaluer et noter les différents éléments de chaque proposition.

### **4. Notification et contractualisation**

Les propositions ayant obtenu les meilleurs scores seront notifiées et devront soumettre des formulaires et informations supplémentaires afin de faciliter la contractualisation.

### **5. Évaluation de la capacité organisationnelle**

**Une évaluation préliminaire de la capacité du candidat sera réalisée au moyen d'une Évaluation de la capacité organisationnelle afin de s'assurer qu'il est prêt à gérer la subvention.**

### **6. Visites de site (le cas échéant)**

**Des visites de site peuvent être effectuées, si nécessaire, afin de vérifier les protocoles de gouvernance et de comptabilité ou d'examiner les programmes existants. Ces visites peuvent impliquer les bureaux pays de Restless Development et un appui sur le terrain de la part des membres du YAB, lorsque cela est possible.**

Ce processus structuré garantit l'équité, la transparence et l'allocation efficace des fonds aux organisations dirigées par des jeunes qui le méritent.

## **8. Déclaration d'intégrité**

Le AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective applique une stricte « politique de tolérance zéro » à l'égard de toutes les formes de mauvaise conduite, y compris les infractions sexuelles, financières ou interpersonnelles. Cet engagement est mis en œuvre à travers les politiques et pratiques d'Oxfam, Restless Development, Search for Common Ground, Youthmakers Hub et ComDev Africa. La sauvegarde, la gestion financière et le comportement interpersonnel font partie intégrante des accords et programmes impliquant les partenaires, les organisations bénéficiaires, les fournisseurs et les contractants.

Les organisations recevant un financement du AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective doivent mettre en place des mécanismes solides pour traiter les allégations de mauvaise conduite.

Ces mécanismes doivent couvrir la prévention, la détection, l'enquête et le signalement de problèmes tels que :

- Les manquements en matière de sauvegarde, y compris l'exploitation sexuelle, les abus, le harcèlement ou les abus envers les enfants.
- Les actes de corruption, y compris la fraude, le vol, la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le détournement de l'aide ou le népotisme.
- Les mauvaises conduites interpersonnelles, y compris l'intimidation, les menaces, le harcèlement ou la discrimination.

Avant la signature de l'accord de subvention, une évaluation organisationnelle sera menée afin d'examiner conjointement les politiques, le code de conduite et les mécanismes de votre organisation pour traiter les cas de mauvaise conduite. Cette évaluation tiendra compte de la taille de l'organisation et du montant de la subvention, et permettra d'identifier d'éventuels besoins en développement des capacités liés à la prévention et à la réponse aux mauvaises conduites.

Les organisations recevant un financement du Mécanisme de financement par des tiers Youth Voices sont tenues de signaler au/à la Responsable du programme toute allégation de mauvaise conduite liée à l'ensemble du programme AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective ou à ses bénéficiaires. Tous les signalements feront l'objet d'une enquête approfondie et, s'ils sont confirmés, seront traités dans un délai raisonnable, conformément aux politiques de Restless Development.

Si la préoccupation concerne un bénéficiaire du Mécanisme de financement par des tiers Youth Voices, le/la Responsable du programme de Restless Development concerné(e) supervisera l'enquête et la résolution conformément aux procédures établies. Tous les cas signalés et les mesures prises seront partagés avec Oxfam, le détenteur principal du contrat avec le bailleur.

Dans les cas où une plainte ne peut pas être traitée par l'organisation partenaire concernée ou si celle-ci n'est pas disposée à traiter la question, Oxfam, en tant qu'agence chef de file, assumera la responsabilité de la gestion du processus. Toutes les organisations partenaires s'engagent à traiter les plaintes selon une approche centrée sur la survivante ou le survivant, en veillant à ce que ses souhaits, sa sécurité et son bien-être soient prioritaires à chaque étape, tout en respectant les garanties d'une procédure régulière.

Si votre préoccupation concerne le fonctionnement ou une action inappropriée d'un membre du AU-EU Youth Voices Lab – Power of the Collective, le/la Consortium Manager du programme coordonnera l'enquête conformément aux politiques et processus pertinents d'Oxfam.

Si la préoccupation est directement liée aux comportements du/de la Consortium Manager, elle sera transmise au Comité de pilotage du AU-EU Youth Voices Lab –

Power of the Collective.